

## Communiqué de presse

### **La répartition des hommes et des femmes par métiers Une baisse de la ségrégation depuis 30 ans**

Depuis 30 ans, le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans a continûment augmenté, se rapprochant de celui des hommes : de 51,4 % en 1983, il est passé à 59,7 % en 2011, tandis que celui des hommes diminuait sur la même période, passant de 75,4 % à 68,2 %. La part des femmes dans la population en emploi est ainsi passée de 41,7 % en 1983 à 47,5 % en 2011.

#### ***Malgré une baisse de la concentration depuis 30 ans, près de la moitié des femmes se concentrent aujourd'hui dans une dizaine de métiers***

Les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers. La concentration par métiers est globalement plus forte chez les femmes que chez les hommes : en 2011, 10 métiers concentraient 47 % de l'emploi des femmes (53 % en 1983), alors que les 10 métiers concentrant le plus d'hommes n'en employaient que 31 % (35 % en 1983). Cette différence de concentration est en partie liée à la nomenclature retenue, les métiers des services, souvent plus féminins, y étant moins détaillés que les métiers industriels plus masculins. Les femmes sont particulièrement nombreuses dans les métiers d'aides à domicile, d'assistantes maternelles, d'agents d'entretien ou d'enseignants.

#### ***Au cours des 30 dernières années, de nombreux passages entre métiers « à dominance masculine », « à dominance féminine » ou « mixtes » ont eu lieu***

Selon un critère de « dominance » usuel permettant de caractériser les métiers<sup>1</sup>, les métiers « à dominance masculine » regroupent 41 % de l'emploi total en 2011, ceux « à dominance féminine » 39 % et les métiers « mixtes » 20 %. La relative stabilité du nombre de métiers à dominance masculine ou féminine au cours des 30 dernières années coexiste avec de nombreux passages d'une catégorie à une autre. Par exemple, les cadres administratifs, comptables et financiers, métiers très qualifiés et plutôt « masculins » il y a 30 ans, sont devenus « mixtes » ; des métiers « mixtes » sont devenus « à dominance masculine », comme les agriculteurs, ou « à dominance féminine » comme les techniciens de la banque et des assurances.

#### ***Un peu plus de la moitié des femmes ou des hommes devraient changer de métier pour aboutir à une répartition égalitaire en 2011***

La « ségrégation professionnelle » se réfère à la mesure d'une distance entre les répartitions des hommes et des femmes selon les métiers. Plus ces répartitions sont proches, moins importante est la ségrégation. L'indice de dissimilarité de Duncan et Duncan (ID) permet d'appréhender ces différences de répartition. Il s'établit en 2011 à 52, ce qui signifie que pour aboutir à une répartition égalitaire des femmes et des hommes dans les différents métiers, il faudrait qu'au minimum 52 % des femmes (ou alternativement 52 % des hommes) changent de métier.

Cet indice décomposé par métiers montre que ce sont ceux d'aide à la personne ou de la santé tels que les aides à domicile, les assistantes maternelles, les aides soignants et les infirmiers, métiers très féminisés et avec des effectifs nombreux en 2011, qui contribuent fortement à la ségrégation. Il en est de même pour trois métiers plutôt masculins : les conducteurs de véhicules, les ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment et du gros œuvre du bâtiment.

---

<sup>1</sup> Les métiers sont dits « à dominance féminine » si la part des femmes dans l'emploi est supérieure de plus de 15 points à la part moyenne des femmes pour l'ensemble des métiers ; à l'inverse, les métiers sont « à dominance masculine » quand la part des femmes est inférieure d'au moins 15 points à la part moyenne des femmes tous métiers confondus ; enfin, les métiers sont « mixtes » si la part des femmes se situe entre les deux.

### ***La ségrégation professionnelle a diminué sur 30 ans***

Durant les 30 dernières années, l'indice de ségrégation a diminué de 4 points en France, passant de 56 en 1983 à 52 en 2011. Cette évolution de la ségrégation est imputable à un nombre limité de métiers. Le recul de la part dans l'emploi de métiers très féminins tels que les agents d'entretien, les secrétaires et les ouvriers non qualifiés du textile et du cuir a fortement contribué à réduire la ségrégation. Le développement de la mixité dans des métiers très qualifiés comme les cadres de la fonction publique et les professionnels de l'information et de la communication a également participé à cette baisse. Au contraire, la croissance des métiers d'aide à la personne et de la santé, pour la plupart largement féminisés, a renforcé la ségrégation.

***La ségrégation professionnelle entre les femmes et les hommes est plus importante pour les jeunes, les titulaires de CAP-BEP, les parents de trois enfants ou plus et les personnes de nationalité étrangère. Elle est également plus forte en province qu'en Ile-de-France, dans le secteur privé que dans le secteur public.***

### ***Les hommes et les femmes les plus diplômés occupent de plus en plus les mêmes emplois***

La ségrégation est restée, chaque année de 1983 à 2011, la plus faible pour les personnes en emploi avec un niveau de diplôme supérieur à un bac +2, et c'est aussi pour cette catégorie que l'indice de ségrégation a le plus diminué sur la période. À l'opposé, l'indice de ségrégation a augmenté pour les personnes non diplômées ou titulaires du seul brevet des collèges : les hommes et les femmes les moins diplômés sont répartis de manière plus différenciée entre les différents métiers qu'il y a 30 ans.

### ***La ségrégation professionnelle reste élevée parmi les jeunes***

Sur la période 1983-2011, la ségrégation a eu tendance à baisser pour les 15-29 ans mais elle a nettement augmenté pour les seniors. En 2011, les emplois des jeunes hommes et des jeunes femmes sont répartis de manière moins égalitaire que ceux de leurs aînés, mais l'indice de ségrégation est beaucoup plus homogène entre tranches d'âge qu'en 1983.

### ***La ségrégation professionnelle augmente avec le nombre d'enfants***

La répartition des femmes et des hommes dans les différents métiers est plus différenciée quand le nombre d'enfants augmente : plus le nombre d'enfants est élevé, plus l'indice de ségrégation est fort.

### ***La ségrégation professionnelle a diminué pour les personnes de nationalité étrangère***

La répartition des femmes et des hommes dans les différents métiers est plus égalitaire pour les personnes de nationalité française que pour les étrangers. Ces différences renvoient en partie à des différences de diplôme. Entre 1983 et 2011, l'indice de ségrégation a cependant bien plus diminué pour les personnes de nationalité étrangère que pour celles de nationalité française et l'écart s'est ainsi fortement réduit.

### ***L'indice de ségrégation professionnelle est plus bas en Île-de-France que dans les autres régions françaises***

En 2011, pour aboutir à une répartition égalitaire des femmes et des hommes dans les différents métiers en Île-de-France, il faudrait que 43 % de femmes ou d'hommes changent de métier, contre 54 % pour les individus résidant en province. Cet écart tient probablement à la surreprésentation francilienne des cadres et des professions intellectuelles supérieures, métiers très qualifiés et moins inégalement occupés par les femmes et les hommes. Entre 1983 et 2011, l'indice de ségrégation professionnelle pour la région Île-de-France a baissé de manière continue et plus forte (-12 points) que l'indice pour l'ensemble des régions (-3 points).

### ***La ségrégation professionnelle est plus forte dans le secteur privé que dans le secteur public***

Sur la période 1983-2011, en France, la ségrégation est restée plus marquée pour les salariés que pour l'ensemble des individus en emploi (salariés et non salariés). Parmi les salariés, les femmes et les hommes sont répartis entre les différents métiers de manière plus égalitaire dans le secteur public que dans le secteur privé. Sur les 30 dernières années, la baisse de l'indice pour les salariés du public est expliquée en grande partie par les évolutions d'un nombre restreint de métiers : les agents d'entretien, les enseignants et les employés administratifs de la fonction publique, métiers plutôt féminins qui ont vu leurs effectifs reculer sur la période.